



LES AVIS DES PRODUCTEURS DE COTON SUR LES RÉFORMES DES FILIÈRES COTONNIÈRES AFRICAINES

Le coton, source importante de revenus des populations rurales et moteur de l'économie nationale des pays cotonniers(ou un truc comme ça, à voir si je suis plus inspirée après)

Depuis la période coloniale le coton a joué un **rôle important dans le développement économique, social** de plusieurs pays africains. Ces pays ont ainsi tiré de la pratique de cette culture une part significative de leurs **recettes d'exportation**. De plus, en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) l'activité mobilise une **part importante de la population active**. Dans ces pays, la culture du coton a généré des revenus importants pour les producteurs. Il a aussi contribué à l'atteinte de la sécurité alimentaire pour les populations qui l'ont cultivé grâce au développement des cultures vivrières menées en combinaison avec le coton. Cependant ces dernières années, par la suite des difficultés internes (déficits pluviométriques, appauvrissement et érosion des sols, libéralisation et privatisation des filières cotonnières etc.) et externes (subventions, parité Euro/Dollar, volatilité des cours mondiaux etc.), **les filières cotonnières** africaines ont connu de **profondes mutations institutionnelles**. Ces mutations ont, en fonction de leur élaboration et de leur application, conduit les filières cotonnières africaines à **un équilibre ou à une accentuation des difficultés**.

Regards croisés sur les processus de libéralisation et de privatisation des filières cotonnières de la Guinée et du Sénégal

La filière cotonnière Guinéenne

La culture du coton a été introduite en Guinée depuis la colonisation par la Compagnie Française de Développement des Textiles (CFDT). A cette époque, cette dernière assurait toute la gestion de la chaîne de production cotonnière allant de la distribution des intrants, en passant par l'octroi de crédit et ce jusqu'à la production et la commercialisation du coton fibre. C'est la région de la Haute Guinée, à l'Est du pays dans la préfecture de Kankan, zone par excellence propice au développement de la culture, qui a abrité le premier projet : le PCK (Projet Coton Kankan). La pratique de cette **culture de rente** a permis aux producteurs de la zone, de bénéficier de **revenus monétaires substantiels**, de **construire des infrastructures publiques** (Ecoles, poste de santé, mosquée etc.). De plus, par le biais de la **diversification**, la **sécurité alimentaire a été atteinte**. En somme le coton a été un moteur de croissance de la deuxième grande ville de la Guinée.

Pour atteindre l'objectif de long terme du PCK (les 100.000 tonnes de coton graine), qui consacrait l'utilisation de la pleine capacité de l'usine d'égrenage de Kankan, l'**Etat a encouragé la production de coton** dans toutes les régions disposant des potentialités écolo-





giques, notamment dans la région de la Moyenne Guinée (Nord-Est et Nord-Ouest). Une **série de réformes en profondeur** sera prise pour appuyer cette décision. C'est ainsi qu'**en 2000**, les **autorités étatiques ont libéralisé le secteur cotonnier guinéen** avec l'arrivée de privés dans la filière. Le « PCK » a été remplacé par un **ambitieux programme de développement** de la Haute-Guinée et de la Moyenne-Guinée. Pour l'exécution de ce programme, **la Compagnie Guinéenne de Coton (CGC) sera créée le 15 septembre 2000**. Outre l'Etat, le deuxième actionnaire de cette société aurait dû être la CFDT. Mais l'Etat en a décidé autrement en cédant une partie de son actionnariat à des privés guinéens. Ceci a entraîné la rupture de l'étroite collaboration entre la CFDT et l'Etat Guinéen. La conséquence directe a été le **retrait définitif du principal partenaire technique et stratégique (CFDT) de la filière**. Ce désengagement s'est très vite ressenti, les privés n'ont pu **concilier les intérêts des différents acteurs** évoluant dans la filière, surtout ceux des producteurs. Ceci s'est manifesté par une vague de **désaffectation massive des cotonculteurs vers d'autres cultures** notamment les céréales et l'igname. La **production a ainsi chuté** passant de 37.500 tonnes à 750 tonnes entre 1998 et 2006. Cette situation a emmené le gouvernement à prendre des séries de mesures pour redonner au coton la place qu'elle occupait dans la région. L'Etat a mis en place un comité de pilotage interministériel et une unité de gestion provisoire. **Malgré la privatisation, l'Etat continuait d'appuyer la filière**, c'est

ainsi que pour sauver la campagne 2001/2002, l'Etat avait consenti à la CGC une subvention de 10 Milliards de francs guinéens et un prêt de 4 milliards de GNF pour faire face aux charges fixes et variables. Malgré tous ses appuis, la filière cotonnière continuait de rencontrer d'énormes **difficultés liées** en grande partie à **la conduite du processus de libéralisation de la filière cotonnière**. Les acteurs à la base en l'occurrence les producteurs de coton regroupés autour de la **Fédération Guinéenne des Producteurs de Coton (FGPC)** n'ont **pas été associés aux négociations ni impliqués dans la gestion de la filière**.

A la faveur de l'arrivée au pouvoir du **gouvernement de consensus** dirigé par Lansana Kouyaté, la filière a connu un **regain d'intérêt**. En effet, c'est sous ce gouvernement de consensus mis en place en **Février 2007** que le **Projet de Relance de la Filière Coton Guinée (PRFCG)** est né. Son **financement incombait à l'Etat**. Un budget d'un montant de 22.610.728.868 GNF fut élaboré par un comité de pilotage. Ce projet de relance soutenu par le budget précité devrait servir à l'aménagement de 5 000 hectares pour une production de 7.500 tonnes de coton graine soit 2.184 tonnes de coton fibre. Cependant, durant l'exécution du projet, de **vives tensions sont nées entre le Ministère de l'Agriculture, la CGC et INTRAKAM¹**. Des **montants importants ont été injectés** pour relancer la culture du coton dans la région de Kankan mais à l'arrivée les **résultats ont été maigres**.

¹ : Opérateur privé chargé de la fourniture d'intrants





Selon les rapports de la commission parlementaire mise en place pour faire le point sur les fonds alloués au secteur cotonnier, sur les 7.500 tonnes prévues, seulement 800 tonnes ont été produits soit à **peine 11% des objectifs**, pour un investissement de plus de 15 milliards GNF.

La filière cotonnière sénégalaise

La **culture du coton** a été introduite au Sénégal après les indépendances précisément au **début des années 1960**. C'est en **1964 que la CFDT s'est installé** dans le pays pour développer cette culture et ceci dans le but de diversifier **l'agriculture fortement tributaire à l'époque de l'arachide**. Dix ans après sa naissance, la CFDT a été remplacée par la **Société de Développement et des Fibres Textiles (Sodefitex)**. A sa création en 1974, la Sodefitex a développé une **stratégie basée sur une intensification de la culture du coton** dans les zones identifiées comme propices à la culture. Pour asseoir cette stratégie, la **Sodefitex distribuait gratuitement les intrants** aux producteurs de coton et **s'assuraient de la collecte** du coton graine produit. Au début des **années 80 pour augmenter la production**, la Sodefitex s'est progressivement intéressée au **système de production dans son ensemble** en mettant en place une **politique d'alphabétisation fonctionnelle** qui s'est caractérisée par la formation des relais techniques villageois. Partant, l'impact de cette politique s'est très vite ressenti dans les zones cotonnières et cela s'est traduit par une

meilleure maîtrise des techniques culturales par les producteurs.

En **1989**, un événement majeur en l'occurrence la décision unilatérale de la Sodefitex de diminuer de **50% les subventions sur les insecticides** va déclencher ce qu'on a appelé à l'époque la « **fronde du coton** », une **grève sans précédent**. La production de cette année a chuté significativement. Après cette grève la Sodefitex a essayé de revoir tant bien que mal ses relations avec les producteurs. Un **comité consultatif** a été mis en place avec l'élection des délégués des producteurs dans toutes les zones cotonnières. De leur côté, **ces producteurs conscients de leur poids dans la filière ont entamé un processus d'organisation et de professionnalisation** qui allait aboutir en **1998** à la naissance de la **Fédération Nationale des Producteurs de Coton (FNPC)** regroupant quelques 1 800 Groupements de producteurs (GPC). L'émergence de la FNPC a marqué la **fin du rapport de tutelle entre la Sodefitex et les producteurs** et a jeté les bases d'une **relation partenariale plus égalitaire** entre les deux principaux acteurs de la filière.

En **2000**, pour renforcer cette relation, **une charte de la qualité** est signée entre la FNPC et la Sodefitex. Ces deux organisations se sont engagées à **œuvrer ensemble pour une amélioration de la qualité** du coton produit. L'année suivante en **2001**, **un accord cadre est signé entre l'Etat, la Sodefitex et la FNPC**. Cet accord constitue l'aboutissement d'un long **processus de concertation et**





de consensus entre les différents protagonistes de la filière cotonnière. Dans cet accord la FNPC s'est engagé à améliorer la qualité du coton, à augmenter les rendements à l'hectare (ha) et à essayer d'atteindre la capacité de saturation des installations de la Sodefitex estimée à 65 000 T de coton graine. En janvier **2007**, la relation partenariale entre la Sodefitex et la FNPC a franchi un pas de plus avec la **création de l'Association Sénégalaise Interprofessionnelle du Coton (ASIC)**, cette entité qui va jouer le rôle d'arbitre entre les différents acteurs de la filière est composée de 18 membres, neuf pour la FNPC et les neuf autres membres pour la Sodefitex ; la présidence est assurée par le président de la FNPC.

La **libéralisation de la filière cotonnière sénégalaise** a été entamée en **1998** avec le vote à l'Assemblée Nationale de la loi ouvrant la voie à la privatisation de la Sodefitex. Au départ, l'Etat avait retenu d'ouvrir le capital de la Sodefitex au personnel de la société et aux producteurs. Mais ce n'est qu'en **2003** que la **Sodefitex a été privatisée**. Ce long retard dans la mise en œuvre de la libéralisation s'explique en grande partie par le schéma de privatisation adopté. En effet, quant l'Etat a décidé **d'ouvrir le capital** de la Sodefitex, cette dernière avait **besoin de ressources financières importantes pour remettre en état ses équipements** et son parc automobile jugés vétustes à l'époque. Ces apports ne pouvaient être faits que par un partenaire extérieur, c'est ainsi que l'Etat accepta de **céder 50% du capital à**

un opérateur privé en l'occurrence Dagrès qui devenait de fait l'actionnaire majoritaire. C'est ainsi que le capital de la Sodefitex est passé de 750 millions à 3 milliards de FCFA. Ce désengagement de l'Etat s'est fait avec un souci de protéger les intérêts nationaux de la filière. En d'autres termes l'Etat a signé avec Dagrès un pacte d'actionnaires qui fixe les règles de cette privatisation, entre autres on peut citer :

- Le maintien de la politique des ressources humaines basé sur la **formation**,
- Le maintien du système de management en termes de **recherche de la qualité**,
- La vente de la fibre textile à l'**industrie textile locale**,
- Le respect de la **libre concurrence** sur le marché.

Depuis que la privatisation est intervenue en 2003, les relations entre les cotonculteurs et la Sodefitex sont devenues plus partenariales. La FNPC qui a acquis son professionnalisme s'est positionné comme un partenaire capable de défendre les intérêts des cotonculteurs et par là ceux de la filière cotonnière. La Sodefitex s'est inscrite dans la même lancée en initiant des rencontres périodiques avec les responsables de la FNPC pour déceler les problèmes et qu'ensemble les acteurs trouvent des solutions idoines.

Ces concertations entre les différents acteurs de la filière cotonnière ont permis de sensibiliser les cotonculteurs





recensés au niveau des GPC **sur les enjeux des réformes** et surtout d'expliquer leur bien fondé **dans le contexte sénégalais**. **Fruit de l'entente** et surtout de **l'esprit de collaboration** entre les deux entités, **beaucoup de compétences ont été transférées**. A titre d'exemple, l'approvisionnement et la gestion des intrants qui étaient l'apanage de la Sodefitex sont aujourd'hui gérés par la FNPC. Toujours dans le même sens, **pour l'élaboration du plan stratégique 2007-2015 de la Sodefitex, les cotonculteurs ont été consultés et impliqués** tout au long du processus.

L'Etat a décidé de céder dans un futur proche ses parts détenues à la Sodefitex. Pour se faire les producteurs et le personnel de la Sodefitex sont en première ligne pour obtenir ces parts. Pour se préparer à cette éventualité les producteurs regroupés au sein de la FNPC ont mis en place un **système de cotisation** pour acquérir les 30% du capital de la Sodefitex. Depuis 2003, à l'exception de la campagne 2006/2007 chaque producteur cotise à hauteur de 1 000 FCFA pour l'acquisition éventuelle des actions promises par l'Etat. Il y a lieu de rappeler que lors de la précédente campagne les producteurs n'ont pu s'acquitter de la cotisation à cause du mauvais hivernage. Ainsi, il est prévu que les cotonculteurs bouclent ce processus pour la campagne en cours.

Des expériences diverses de la libéralisation et de la privatisation (ou quelque chose comme cela). Le processus de

libéralisation et de privatisation mené dans les filières cotonnières en Guinée et au Sénégal présente **deux schémas différents**. Les **cotonculteurs guinéens n'ont pas été impliqués dans l'élaboration du processus encore moins dans son application**. Par conséquent cette libéralisation/privatisation a accentué les **difficultés de la filière**.

Par contre **au Sénégal**, le processus de privatisation a **pris en compte tous les acteurs de la filière**. Le schéma adopté a permis à la **Sodefitex**, l'unique société d'égrenage du pays **d'augmenter son capital et de renforcer sa collaboration déjà étroite avec les producteurs regroupés au sein de la FNPC**. De plus la signature d'un **pacte d'actionnaire** entre l'Etat et Dagrif, actionnaire majoritaire, a permis à tous les acteurs de **bénéficier des retombés de la filière**. Aujourd'hui, compte tenu son dispositif mis en place notamment l'ASIC, **la filière cotonnière sénégalaise se présente comme l'une des mieux organisées**.

